



Pays de  
**Montbéliard**  
AGGLOMÉRATION

PÔLE TECHNIQUE

FRANCE DOMAINE  
MONSIEUR HERNANDEZ FREDERIC  
25 RUE DE BEAUCOURT  
25490 DAMPIERRE LES BOIS

Affaire suivie par :  
POURRON Emilie - 0381318922  
emilie.pourron@agglo-montbeliard.fr  
BERCOT Hervé - 0381318993  
herve.bercot@agglo-montbeliard.fr

Montbéliard, le 4 AOUT 2025

**Objet : contrôle du raccordement privatif au réseau public d'assainissement**

Pièce jointe : Rapport de contrôle et état de la conformité du raccordement

Réf. : Contrôle de vente immobilière n° ACVI-25-00682

Immeuble sis : 7 RUE DE BEAUCOURT, 25490 DAMPIERRE LES BOIS

Monsieur,

Pays de Montbéliard Agglomération œuvre au quotidien à améliorer le fonctionnement de ses systèmes de collecte et de traitement des eaux usées en cohérence avec les exigences de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Afin de pérenniser ces efforts, il convient également de s'assurer du bon raccordement au réseau d'assainissement des installations sanitaires en domaine privé.

Pour ce faire, vous avez reçu le 29/07/2025 la visite de techniciens qui ont contrôlé l'état de conformité du raccordement des installations sanitaires de votre bien situé à l'adresse ci-dessus. Les conclusions du rapport ci-joint sont :

**Raccordement au réseau public d'assainissement : Non conforme**

Je vous demande dès aujourd'hui d'entreprendre les démarches et réaliser les travaux de mise en conformité du raccordement des installations privatives au réseau d'assainissement selon les modalités du règlement de service d'assainissement collectif de PMA. Vous disposez d'un délai d'une année à compter de la date du contrôle.

A échéance de ce délai, et sans demande de votre part du contrôle de la mise en conformité de vos installations, je serai dans l'obligation d'appliquer le doublement de votre redevance d'assainissement en application du code de la santé publique.

Ce contrôle se limite à un constat de l'état des équipements visibles en date du 29/07/2025 et n'atteste en aucun cas du bon fonctionnement et de la propreté de la partie privée du branchement et des équipements dont vous restez garant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président

Daniel GRANJON

## Références

<b>Réf. Intervention : ACVI-25-00682</b>		<b>Réf. PDS : 76469</b>
Adresse Point de service	7 RUE DE BEAUCOURT 25490 DAMPIERRE LES BOIS	
Propriétaire	FRANCE DOMAINE 25 RUE DE BEAUCOURT 25490 DAMPIERRE LES BOIS	
Date du contrôle	29/07/2025	

## Détail des équipements contrôlés

Équipement	Effluent	Conformité	Motif
1 WC	EU	Non conforme	222 - Présence supposée d'une fosse septique
1 Cuisine	EU	Conforme	
1 Lave linge	EU	Non conforme	215 - Rejet eaux usées dans milieu naturel
1 Salle d'eau	EU	Non conforme	215 - Rejet eaux usées dans milieu naturel
1 Evier	EU	Non conforme	215 - Rejet eaux usées dans milieu naturel
1 Boîte de branchement	EU	Conforme	
2 Regards intermédiaire	EU	Conforme	
1 Fosse septique	EU	Non conforme	222 - Présence supposée d'une fosse septique
1 Boîte de branchement	EP	Conforme	
3 Chéneaux	EP	Conforme	
1 Regard intermédiaire	EP	Conforme	
2 Chéneaux	Terrain Naturel	Conforme	

EU : eaux usées / EP : eaux pluviales / U : eaux usées et pluviales (unitaire)

## Préconisations

Supprimer la fosse septique.  
Raccorder les eaux usées sur le regard de branchement d'eaux usées.

## Conclusions du contrôle

raccordement au réseau public d'assainissement **Non conforme**

## Observations complémentaires

En attente de la mise à niveau du tampon d'eaux usées sur le collecteur et curage du réseau sur le domaine public.

## Remarques générales

- Le contrôle ne porte que sur les équipements listés ci-dessus et visibles en date du 29/07/2025 ; tout autre équipement non porté à connaissance de Pays de Montbéliard Agglomération ne saurait engager sa responsabilité.
- Le contrôle n'atteste en aucun cas du bon fonctionnement et de la propreté de la partie privée du branchement et des équipements dont le propriétaire reste le garant.
- L'usage au service de l'assainissement collectif de Pays de Montbéliard Agglomération se fait dans le respect du règlement de service consultable sur le site internet de PMA.